

- 2 -

Monsieur Jean-Jacques ROBERT
soumet au vote des Conseillers Municipaux, l'Ordre du Jour de la réunion :

- REVISION DU P.O.S.
Rapporteur Jean-Jacques ROBERT,
- CESSION DE LA VOIE DU HAMEAU A LA COMMUNE
Rapporteur Jean-Jacques ROBERT.
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES
DE L'ESSONNE POUR LES ETUDES DE REVISION
DU SDAURIF (0,50 habitant)
Rapporteur Jean-Jacques ROBERT.
- REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT
DU CANTON
Rapporteur Xavier DUGOIN.
- PLAN DE SECURITE A L'ECOLE
Communication de Pierre TELLIER.
- RESILIATION DE DEUX CONVENTIONS COMMUNE /
GENDARMERIE NATIONALE - Logement et
Restauration de Quatre Gendarmes Auxiliaires
Rapporteur Jean-Jacques ROBERT.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Elyzabeth DOUSSAIN et Georges MENETRIER
souhaitent intervenir en fin de séance.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT
soumet au vote des Conseillers Municipaux les procès-verbaux des réunions des :

30 NOVEMBRE 1989 :
ADOpte A L'UNANIMITE.

19 DECEMBRE 1989 :
Georges MENETRIER
Page 13 :

"Je prends acte, Monsieur le Maire
de votre décision, vous avez le pouvoir."
Les quatre derniers mots de la phrase changeant
totalement la nature de la réponse, je souhaiterais qu'ils soient supprimés.

Quatre mots rayés sur le procès-verbal.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Jacques ROBERT adresse les voeux de prompt rétablissement du Conseil Municipal à Gilbert FRANCO.

Jean-Jacques ROBERT donne ensuite lecture :

A. d'une lettre du 15 Janvier 1990 de Messieurs Hubert de MESMAY et Jean-Pierre BARRERE, qui auraient souhaité voir la réunion de ce soir déplacée, de façon à pouvoir assister à une autre réunion avec leur Président de Formation Politique à ST-MAURICE-MONTCOURONNE. Il m'a été tout à fait impossible de répondre favorablement à leur demande, compte-tenu du planning des réunions budgétaires.

B. d'une lettre du 19 Janvier 1990 de l'Association de l'Ecole Municipale de Musique, Présidée par Philippe SALVON, qui organise à l'ESPACE CULTUREL le 11 Février 1990 à 16h 30, un concert de Musique Viennoise avec l'Orchestre Philharmonique du VAL D'ESSONNE, placé sous la Direction de Bernard LEGER.

C. d'une lettre du Président du Conseil Général de l'ESSONNE, notifiant la participation de la Commune au Budget Social du Département. A Savoir, l'inscription au B.P. 1990 d'une somme de 384 887,99 Francs au titre des charges d'Aide Sociale. (Augmentation de 6% par rapport au B.P. 89).

D. d'une lettre du Président du Conseil Régional d'Ile de France, indiquant que le 6 Décembre 1989, la Commission des Marchés avait pré-sélectionné les architectes admis à concourir pour la construction du Lycée Régional, à savoir :

- . M. LONDINSKY
- . M. ZUBLENA
- . MM MANOILESCO et ROD
- . M. LEZENES
- . ATELIER 2 A - CAMBOURNAC.

Dans le courant du deuxième trimestre 1990, La Commission se réunira pour choisir l'équipe lauréate et je demanderai à MMrs TELLIER, GILLES, HARNOIS et MENETRIER de m'y accompagner.

E. d'une lettre de Claude GARRO, Président de FORUM 91 informant de la visite de Jean-Loup CHRETIEN, VENDREDI 2 FEVRIER 1990 et du programme de cette journée.

Jean-Jacques ROBERT propose ensuite aux Membres du Conseil Municipal de nommer Jean-Loup CHRETIEN, 1er CITOYEN d'HONNEUR de la COMMUNE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

NOTIFICATIONS D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Jean-Jacques ROBERT :

- . Prise en charge à 90 % des frais occasionnés par le circuit de cars le Samedi (10 enfants transportés à l'Ecole de la Jeannotte en classe de perfectionnement.)
- . Subvention de 62 226 Francs pour la réalisation d'une étude visant à améliorer les transports en Commun.
- . Subvention de 51 321 Francs - Travaux dans les cantines - (Acquisition de Matériel)
- . Subvention partielle (1989) de 25 566 Francs pour l'encouragement à la natation scolaire. Reliquat de 2 715 Francs versé en 1990.
- . Subvention de 4 000 Francs pour le programme de réussite scolaire.

REVISION DU P.O.S.

Dossier étudié en réunion conjointe par les COMMISSIONS URBANISME, VOIRIE et SECURITE le 9 Janvier 1990

Jean-Jacques ROBERT remet à chaque Conseiller Municipal un exemplaire du plan et du rapport détaillé concernant les modifications à apporter à certains zonages, à savoir :

I - ACTIVITES -

Zone NA₂ et zone NA UIa de 2 ha à usage d'activités =
Zone NA₂

Cette zone étant à vocation d'activités doit être transformée en zone NAUIa, afin de faciliter et raccourcir la procédure réglementaire de déblocage des terrains. Les caractéristiques seront identiques à la zone située au Nord de la RN 191.

Zone NAUIa de 2ha -

Le périmètre de cette zone doit être prolongé jusqu'à l'emprise de la déviation soit une surface complémentaire d'environ 1 ha.

... / ...